

24.03.2009 – 15:00 Uhr

Nouveau certificat de formation postgrade en médecine dentaire générale

Berne (ots) -

- Indication: Un exemple du certificat peut être téléchargée en format pdf sous: <http://www.presseportal.ch/fr/pm/100007849> -

Des patientes et des patients de plus en plus nombreux ont pu constater la présence chez leur médecin-dentiste du nouveau certificat SSO de formation continue en médecine dentaire générale. Ce dernier peut être comparé au titre de médecin spécialiste FMH en médecine générale, il atteste d'une formation postgrade structurée sur des bases larges et s'étendant aux différentes disciplines spécialisées de la médecine dentaire. A l'heure actuelle, plus de 180 médecins-dentistes, femmes et hommes, ont déjà acquis ce nouveau certificat.

Le nouveau certificat de formation postgrade en médecine dentaire générale atteste d'une activité compétente dans les différents domaines spécialisés de la médecine dentaire. Les médecins-dentistes SSO, femmes et hommes, candidats à ce certificat, ont approfondi et perfectionné leurs connaissances et leurs compétences de façon ciblée : la formation postgrade comprend les domaines de la gestion du cabinet, de la médecine générale et la stomatologie (étude des affections de la cavité buccale), du diagnostic et de la planification, de la chirurgie orale, de la parodontologie et la chirurgie implantologique, de la restauration et reconstruction orale, ainsi que de la médecine dentaire spéciale.

Les exigences de la SSO pour l'obtention de ce certificat sont d'un haut niveau - les détenteurs doivent attester au moins 120 heures de formation continue, sous la forme d'une formation postgrade structurée pendant un minimum de trois ans. Le certificat SSO de formation postgrade en médecine dentaire générale doit être recertifié tous les sept ans par l'attestation d'une formation continue régulière. Les détentrices et détenteurs sont ainsi en mesure de prendre en charge de manière autonome, à un niveau élevé, les affections les plus fréquentes, les traumatismes et les urgences en médecine dentaire. Ces praticiens font preuve d'un comportement éthique envers le patient, tout en tenant compte de l'environnement de celui-ci, ils mettent en pratique les moyens diagnostiques et thérapeutiques en respectant l'aspect économique.

A l'heure actuelle, plus de 180 médecins-dentistes, femmes et hommes, ont déjà acquis le nouveau certificat SSO de formation postgrade en médecine dentaire générale. Le certificat est exclusivement réservé aux médecins-dentistes SSO: la Société Suisse d'Odonto-stomatologie encourage ainsi une médecine dentaire de haute qualité au sein de l'organisation professionnelle. La SSO attribue également des certificats de formation postgrade dans les domaines de la médecine dentaire pédiatrique, de l'endodontologie (traitement des affections du canal dentaire), ainsi qu'en médecine dentaire préventive et reconstructrice.

Contact:

Felix Adank, service de presse et d'information de la SSO
Tél.: +41/31/310'20'80
Internet: www.sso.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007849/100579923> abgerufen werden.